







INTRODUCTION

Ce court module est une introduction au Programme de formation aux alternatives à la détention dont il présente une vue d'ensemble.



À LA FIN DE CE MODULE, VOUS DEVRIEZ ÊTRE EN MESURE :

- de décrire le Programme de formation aux alternatives à la détention ;
- d'expliquer les objectifs du Programme de formation aux alternatives à la détention ; et
- d'expliquer ce que vous allez faire au cours du programme de formation pour atteindre ces objectifs.



ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

MODULE 0

INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

CONCEPTUALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

Malgré le recours croissant à la détention dans le cadre de mesures et de politiques plus strictes en matière de contrôle de l'immigration dans le monde, les gouvernements ont récemment montré un intérêt grandissant pour les alternatives à la détention (AD). De plus en plus de gouvernements entreprennent des réformes en matière de détention et prennent des mesures pour mettre en œuvre des alternatives. La mise en œuvre d'alternatives à la détention, après une évaluation personnalisée des besoins et des circonstances spécifiques de chaque cas, fait aussi l'objet d'un intérêt croissant de la part des organismes internationaux de défense des droits de l'homme.

Parallèlement, il ressort des différents forums au sein desquels les États échangent des informations sur leurs pratiques relatives aux alternatives à la détention et des diverses études sur les AD réalisées ces dernières années :

- qu'il existe toujours un manque significatif de compréhension quant à la définition des AD et aux modalités de leur mise en œuvre;
- qu'il existe peu de signes d'une mise en œuvre systématique et d'un développement des AD, qui restent donc une pratique marginale;
- que peu d'exemples de bonnes pratiques impliquent une gestion intégrale des cas, bien qu'il soit prouvé que cela constitue l'élément essentiel des alternatives à la détention les plus efficaces; et
- que les AD ont été dans une large mesure conçues par les États et les organismes régionaux, avec une contribution limitée des communautés et des demandeurs d'asile euxmêmes. Pourtant, les alternatives les plus efficaces sont celles qui placent les demandeurs d'asile au cœur du processus,

qui prévoient une contribution importante de la société civile tant dans la conception que dans la mise en place et qui privilégient les droits et le bien-être des demandeurs d'asile en accord avec les objectifs de gouvernance des migrations.

Pour que l'introduction et la mise en place des alternatives à la détention soient efficaces, il est essentiel de comprendre les raisons pour lesquelles ces alternatives sont plus adaptées que la détention pour atteindre l'objectif / le résultat recherché dans le contexte de l'immigration. Nous devons également comprendre de quelle façon ces alternatives à la détention fonctionnent dans la pratique. Dans le cadre de ce programme de formation, nous répondrons aux questions suivantes :

- Que sont les alternatives à la détention et pourquoi sont-elles importantes ?
- Dans quel cadre juridique international les AD s'inscrivent-elles?
- Comment convient-il de prendre les décisions relatives aux AD?
- Quels sont les différents modèles d'AD?
- Quelles sont les modalités spécifiques qui existent pour les enfants réfugiés ?
- Comment défendre les AD au sein des contextes nationaux spécifiques ?

Ce programme a pour objectifs globaux de permettre aux apprenants de:

- faire la distinction entre les dispositifs d'accueil et les AD ;
- définir des mécanismes d'AD appropriés ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'AD;
- présenter des éléments d'une stratégie de plaidoyer en vue d'introduire des AD adaptées dans le droit ; et
- mettre en pratique des connaissances spécifiques concernant les dispositifs de protection de l'enfance dans les procédures d'immigration.



ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

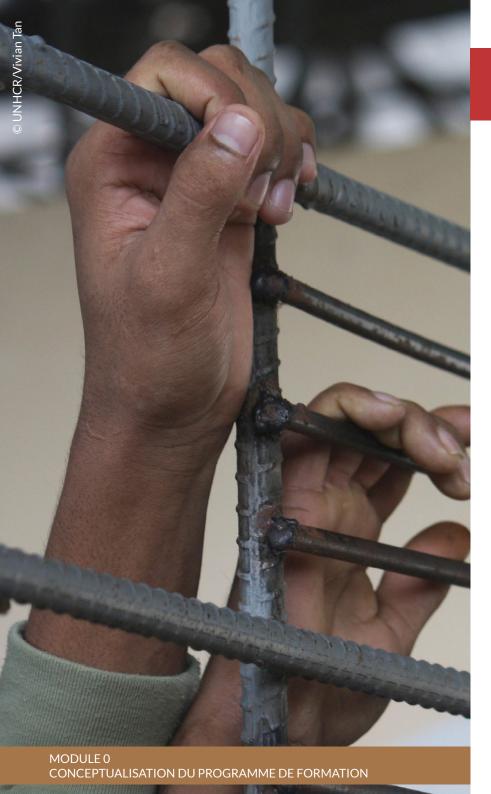
MODULE 0

INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

> CONCEPTUALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION



CONCEPTUALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION

Ce Programme de formation aux alternatives à la détention des étrangers dans le cadre des procédures d'immigration a été conçu pour vous fournir les outils et les compétences nécessaires pour faire le plaidoyer, élaborer et mettre en œuvre des alternatives à la détention des étrangers dans le cadre des procédures d'immigration dans votre contexte national. Il s'adresse aux responsables chargés de l'immigration et du droit d'asile, aux employés d'organisations internationales, aux ONG et autres acteurs de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Ce programme de formation a été élaboré dans le cadre de la stratégie mondiale du HCR « Au-delà de la détention (2014-2019) », qui vise à encourager les gouvernements à mettre fin à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ce programme de formation a été élaboré dans le cadre du «Programme mondial d'assistance technique et de renforcement des capacités pour prévenir la détention des enfants et protéger les enfants et autres demandeurs d'asile en détention», financé par l'Union européenne.







ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

MODULE 0

INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

CONCEPTUALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION

Le prérequis pour participer à ce programme est d'avoir d'abord suivi le programme de formation à distance Fondamentaux de la détention des étrangers dans le cadre des procédures d'immigration, dont l'objectif est de vous fournir les connaissances et concepts de base relatifs à la détention des étrangers dans le cadre des procédures d'immigration.

La partie d'autoformation qui suit la formation à distance comprend des matériaux plus spécifiques sur les alternatives à la détention et elle est composée de six modules.

Les modules et thèmes étudiés à chaque phase sont énoncés ci-dessous.

MODULE 1. DÉFINITION ET RAISON D'ÊTRE DES AD

- Les avantages du recours aux AD
- Les différences entre accueil, détention et AD
- Reconnaître et caractériser l'accueil, la détention et les AD

MODULE 2. CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL APPLICABLE AUX AD

- Les composantes du cadre international applicable aux AD
- Appliquer les normes internationales relatives aux AD dans un contexte national
- Identifier les dispositions nationales relatives à la détention et aux AD

MODULE 3. PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'AD

• Processus de prise de décision en matière d'AD

- Comment évaluer les critères de nécessité et de proportionnalité
- Suivre les différentes étapes du processus de prise de décision dans le cadre d'une situation spécifique
- Prévoir des interventions contentieuses relatives aux AD sur le plan national

MODULE 4. MODALITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DES AD

- Les différents types de modèles d'AD
- Modèles de mise en œuvre des AD
- Normes pour les modalités de mise en œuvre des AD

MODULE 5. DISPOSITIFS D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS

- Normes internationales relatives à l'accueil et aux dispositifs de prise en charge des enfants
- Dispositifs de protection de l'enfance dans le contexte de l'accueil
- Evaluation des besoins d'un enfant en matière d'accueil et de dispositifs de prise en charge au niveau individuel

MODULE 6. PLAIDOYER EN FAVEUR DES AD

- Éléments et conception d'une stratégie de plaidoyer
- Les acteurs de la conception et de la mise en œuvre d'AD

La lecture et la réalisation des activités de ces modules devraient vous prendre environ dix heures. Si vous ne pouvez pas tout faire en une seule fois, il vous est possible de revenir plus tard au programme et de reprendre là où vous vous êtes arrêté.



ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

MODULE 0

INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

CONCEPTUALISATION
DU PROGRAMME
DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION

Les modalités d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce programme de formation comprennent des outils d'autoévaluation et des évaluations objectives des connaissances plus formelles. L'autoévaluation est réalisée par le biais d'exercices d'autoréflexion situés à la fin de la plupart des thèmes étudiés dans la phase d'autoformation. Il y a généralement une question d'autoréflexion par thème.

COMMENT FAIRE LES EXERCICES D'AUTOCONTRÔLE

Les modules d'autoformation comportent des exercices d'autocontrôle indiqués par l'icône. Vous répondrez aux questions précédées de ce symbole dans l'espace prévu à cet effet à la fin des exercices dans les modules d'autoformation. Nous vous invitons à enregistrer chaque module sur votre ordinateur et à continuer de travailler sur ces versions enregistrées, en gardant ainsi vos commentaires pour chaque exercice d'autoréflexion directement dans le fichier PDF. Vous pouvez également imprimer les modules et écrire vos commentaires au crayon ou au stylo sur cette version papier. Ces exercices d'autoréflexion ont pour objectif de stimuler votre propre réflexion de façon structurée afin de renforcer vos acquis relatifs à chaque thème. Ils ont aussi pour but de vous inciter à réfléchir sur le lien qui peut exister entre chaque module ou thème et votre réalité opérationnelle. Bien que ces exercices d'autocontrôle ne soient pas obligatoires pour valider le programme de formation, nous vous encourageons vivement à les parcourir car ils vous

permettront de développer vos acquis par le biais d'une activité qui peut susciter des réflexions utiles. Prendre des notes vous permettra de revenir sur vos réflexions ultérieurement et de partager celles-ci avec les autres participants à l'atelier de travail. Écrire aide aussi à se concentrer et à s'impliquer; cela vous permet de prendre le temps de réfléchir à ce qui pourrait arriver dans votre contexte opérationnel. Dernier point important, veuillez noter que vos autocontrôles et vos autoréflexions sont personnels et confidentiels. Vous n'êtes pas tenu de les partager.



ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

MODULE 0

INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME DE FORMATION

CONCEPTUALISATION
DU PROGRAMME
DE FORMATION

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE FORMATION









Ce programme formation a été développé dans le cadre du projet «Programme mondial d'assistance technique et de renforcement des capacités pour éviter la détention des enfants et protéger les enfants et autres demandeurs d'asile en détention», financé par l'Union européenne.

Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.